

Gestion des RH non médicales

Le secrétariat des instances hospitalières

code RH21

La gestion du secrétariat des instances hospitalières est complexe: règles de fonctionnement différentes, avis et délibération multiples, règles concernant l'accès aux documents administratifs plurielles... Afin de permettre aux agents en charge de ces fonctions de faire le point sur le droit applicable et d'échanger sur leur pratique, GH³ propose une formation d'une journée pendant laquelle les participants se verront remettre des fiches pédagogiques reprenant les règles de fonctionnement de chaque instance.

Objectifs

- Faire le point sur les règles de fonctionnement des instances hospitalières
- Maîtriser la gestion du secrétariat des instances hospitalières
- Connaître les règles d'accès aux documents administratifs
- Comprendre l'importance du règlement intérieur

Dates Paris intra-muros

- 26 novembre 2019
- 26 mars 2020
- 26 novembre 2020

Intervenant

- Jean-Yves Copin

Durée

- 1 jour

Public

- Toute personne en charge du secrétariat des instances hospitalières

Tarif

- 540 € TTC

Programme

Ce programme sera adapté en temps réel lors de la publication de la loi de transformation de la fonction publique et de la loi « Ma santé 2022 ».

Les règles de fonctionnement des différentes instances (quorum, report, composition, convocation, remplacement des membres)

- Le conseil de surveillance ou le conseil d'administration
- Le directoire
- Le CTE
- Le CHSCT
- La CME
- La CDU
- La CSIRMT

La rédaction des procès-verbaux et des avis et délibérations

- Quelques conseils sur la forme et le contenu
- Quelques conseils sur la présentation des dossiers

L'accès aux documents administratifs liés aux instances

L'importance du règlement intérieur de l'instance

Le suivi des instances